

COMITÉ CONSULTATIF REVITALISATION DU CENTRE BOURG



APPEL A CANDIDATURE

JUSQU'AU LUNDI 23 NOVEMBRE

POURQUOI PAS VOUS ?



La municipalité actuelle a pris l'engagement de s'appuyer sur un Comité Consultatif, dans le cadre de l'étude de Projet de Revitalisation du Centre Bourg, en parfaite cohérence avec la démarche de démocratie participative et citoyenne .

DURÉE GLOBALE DU PROJET

Cinq mois avec un démarrage début décembre 2020 jusqu'à fin avril 2021 avec un phasage en 5 étapes pour maîtriser le planning et la tenue des objectifs.

	➤ Phase 1 : Présentation de la commune et état des lieux	Analyse et synthèse de l'existant (caractériser les atouts, les opportunités, les faiblesses et menaces).
	➤ Phase 2 : Travailler sur le Centre Bourg	Délimiter le centre bourg puis identifier et caractériser ses lieux d'intérêt
	➤ Phase 3 : Associer la population	Prendre en compte les attentes, besoins et suggestions des habitants
	➤ Phase 4 : Consulter les acteurs économiques	Prendre en compte les attentes, besoins et suggestions des acteurs économiques
	➤ Phase 5 : Synthétiser le travail	Mettre en perspective les analyses et la consultation

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA MISSION



Le périmètre vert constituera la zone d'intérêt à étudier par le comité, le périmètre rouge en étant la partie « primordiale ».

Les périmètres bleus objets de réflexions et, pour partie, de projets seront considérés en tant qu'interfaces avec le périmètre d'étude du comité.

Les autres interfaces de ce périmètre telles que les infrastructures routières, immobilières et voies douces voisines seront à prendre en compte dans l'étude. Les thématiques traitées seront également à travailler en cohérence avec l'ensemble de la commune.

Les Collège/Lycée qui ne figurent pas dans le périmètre géographique du centre bourg seront toutefois à prendre en compte dans l'analyse du futur centre bourg.

La partie prioritaire du projet concerne la partie vraiment centrale du centre bourg délimitée en rouge sur la figure ci-dessus.



Le comité est constitué de 14 titulaires et de 12 suppléants.
Il est composé de :

- 1 animateur externe (Assistant à maîtrise d'ouvrage-Médiateur)
- 8 représentants citoyens tirés au sort parmi les candidats volontaires, 8 suppléants
- 2 représentants des commerçants du Barp, 2 suppléants
- 2 représentants du milieu associatif, 2 suppléants
- 1 représentant de l'Etablissement Public Foncier

Tirage au sort

Les 8 représentants citoyens et leurs suppléants seront tirés au sort parmi les volontaires qui auront répondu à l'appel à candidature .

Le tirage au sort sera effectué par « catégories » pour conduire à un équilibre paritaire avec 4 titulaires et suppléants dans la classe 18-45 ans et 4 autres titulaires et suppléants dans une classe >45ans.

CONDITIONS

Répondre favorablement aux prérequis suivants :

- o Être résidant sur Le Barp et âgé de 18 ans et plus
- o Être libre d'un mandat électoral
- o Être disponible pour les réunions et accepter la charge de travail (2 réunions/mois le lundi à partir de 18h30 avec des éléments de préparation et synthèse à prévoir).

BULLETIN D 'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

N° DE TEL :

MAIL :

HOMME /FEMME

- 45 ANS /+45 ANS

Description des raisons de l'inscription (Qu'est-ce qui vous motive pour intégrer le comité consultatif ? Quels sont vos domaines de prédilections et / ou d'intérêts ? Avez-vous des compétences particulières ?)

.....

.....

.....

.....

DATE :

SIGNATURE

Inscription à renvoyer, **accompagnée de la charte complétée et signée**, au plus tard le **lundi 23 Novembre** en mairie par voie postale : 37 avenue des Pyrénées 33114 LE BARP ou par mail à : mairie@lebarp.fr

Possibilité de déposer le bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie.

CHARTRE COMITÉ CONSULTATIF

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

La présente charte du membre du comité consultatif centre bourg est destinée à fournir des éléments de compréhension de la conduite attendue pour garantir un fonctionnement optimal du comité et délivrer les résultats attendus dans les délais.

En tant que membre du Comité Consultatif du Projet de Revitalisation du Centre Bourg, je m'engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Je me conduis de manière responsable et véhicule une image positive du Comité Consultatif du Projet de Revitalisation du Centre Bourg, avec bienveillance et dans le respect de ses valeurs : respect, convivialité et créativité.

Article 2 : J'ai pris connaissance et accepte les missions décrites dans la fiche de mission.

Article 3 : Je m'engage à respecter les personnes organisatrices ainsi que les lieux d'accueil. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux membres.

Article 4 : Pendant toute la durée de la mission, je m'engage à être ponctuel et assidu en ayant réalisé les tâches demandées, et le cas échéant m'être organisé avec mon suppléant pour me représenter.

Article 5 : L'ensemble des documents de travail remis au Comité Consultatif étant Confidentiel, je m'engage à ne pas les divulguer, directement ou indirectement, à quelque personne que ce soit, à l'exception des membres participant au projet et figurant sur la liste du Comité Consultatif Centre Bourg.

Article 6 : Les membres élus du Comité de Pilotage sont responsables de la communication externe (presse, radio, partenaires,...). Par conséquent, tout membre du comité qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom du comité devra en informer l'autorité compétente et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

Article 7 : Aucune atteinte ne sera portée par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni au Comité Consultatif ni à aucun de ses membres. Ne seront tolérés :

- aucun acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison de ses convictions personnelles, de son appartenance religieuse, ethnique ou politique,
- aucun propos haineux, agressif ou méprisant, aucune insinuation à caractère raciste, xénophobe, portant sur le handicap ou l'orientation/identité sexuelle,
- aucun propos obscène ou pornographique,
- aucun propos diffamatoire ou injurieux à l'égard de toute personne morale ou physique,
- aucun comportement qui relèverait du harcèlement à l'égard d'une autre personne,
- aucun comportement susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France,
- aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal.

Article 8 : Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement du Comité, je dois impérativement et immédiatement en informer les élus du Comité de Pilotage.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve.

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à l'exclusion définitive, après décision du Comité de Pilotage.

PRÉNOM :

NOM :

DATE :

SIGNATURE

(précédée de la mention « Lu et approuvé » :